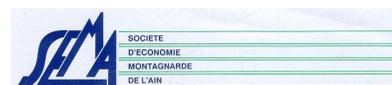




Plateau du Retord et Chaîne du Grand Colombier

Document d'objectif du site Natura 2000 « FR820 » Octobre 2010



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8201642 « PLATEAU DU RETORD ET CHAÎNE DU GRAND COLOMBIER »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement de Rhône Alpes
Suivi de la démarche : David MARAILHAC (DIREN) et Claude HENRY (DDT de l'Ain)

Opérateur

Chambre d'Agriculture de l'Ain en partenariat avec la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain).

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Delphine GUDIN – Adrien DACQUIN pour la partie cartographie

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Géraldine GARNIER (CREN) – Benoit FEUVRIER (FRAPNA)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts : CREN et FRAPNA. (Juillet à septembre 2008)
Cartographie des habitats forestiers : ONF. (Septembre 2008 à septembre 2009)

Référence à utiliser

GUDIN, D (2010) – *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 8201642 « Plateau de Retord et chaîne du Grand Colombier*. DDT de l'Ain, Bourg en Bresse, 2010, nombre de pages.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000	Les membres des communautés de communes	Les Sous-Préfectures de Nantua et de Belley	de CBN ALPIN Gilles PACHE	CREN Géraldine GARNIER
Lalleyriat Hôttonnes Chanay Corbonod Anglefort	Communauté de communes du Pays de Seyssel	DIREN RHÔNE ALPES David MARAILHAC	CRPF Eric HELL	FRAPNA Benoit FEUVRIER
	Communauté de communes du Valromey	Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura	Chambre d'Agriculture de l'Ain	Sociétés de chasse locales
	Communautés de communes du Lac de Nantua	DDAF/DDT DE L'AIN Claude HENRY, Sylviane SALCHAUD	Groupeement Régional de Transport	Groupements pastoraux locaux
	Communauté de commune du Bassin Bellegardien		Comité départemental du Tourisme	Associations locales
Ainsi que les communes de	Communauté de communes du Colombier	DDE de l'Ain	Syndicat des Forestiers Privés	
Châtillon en Michaille	Messieurs les Conseillers généraux des cantons de	ONF Marc CHATELAIN	Syndicat départemental de la Propriété Agricole et Rurale	
Villes	Brénod, Nantua, Seyssel, Champagne en Valromey et	Stéphane DUMAS	Fédération des chasseurs de l'Ain	
Billiat	Bellegarde sur Valserine.	ONCFS		
Injoux Génissiat	Syndicat mixte du Pays du			
Lhôpital	Bugey			
Culoz	Syndicat mixte pour			
Béon	l'équipement et l'animation			
Chavornay	du Plateau de Retord et du			
Virieu le Petit	Haut Valromey			
Lochieu				
Brénaz				
Songieu				
Le Grand Abergement				
Le Petit Abergement				
Le Poizat				

SOMMAIRE

Couverture	Page 1
Remerciements	Page 3
Introduction	Page 5
Présentation générale de Natura 2000	Page 6
Fiche d'identité du site	Page 7
Rapport de présentation – Diagnostic	
Tableau 1 : Données administratives	Page 12
Tableau 2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	page 15
Tableau 3 : Données abiotiques générales	Page 19
Tableau 4 : Les grands milieux	Page 21
Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire	Page 24
Objectifs de développements durable	
Tableau 6 : Objectifs liés aux habitats ouverts	Page 31
Tableau 7 : Objectifs liés aux habitats forestiers	Page 32
Tableau 8 : Objectifs liés aux actions transversales	Page 33
Proposition de mesures de gestion	
Tableau 9 : Actions	Page 38
Cahiers des charges applicables aux contrats	Page 41
Modalités de suivi et évaluation	
Tableau 10 : Evaluation des actions	Page 59
Tableau 11 : Evaluation de l'état de conservation des habitats naturels	Page 61
Les chartes Natura 2000	Page 64
Les chartes Natura 2000 des milieux ouverts	Page 65
La charte Natura 2000 des milieux forestiers	Page 66
Conclusion	Page 68

INTRODUCTION GENERALE :

Situé dans la zone montagne du département de l'Ain, le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier appartiennent aux chaînons les plus méridionaux du Massif du Jura.

Le site d'étude s'étend sur 10 494 ha et concerne 20 communes, toutes pour partie.

Les prairies d'altitude représentent l'essentiel des milieux présents sur ce site, leur diversité floristique est importante et constitue un attrait tout particulier du site aussi bien pour les scientifiques que pour les néophytes. La forêt est composée de milieux plutôt communs à ces altitudes et sous ces latitudes sauf dans sa partie la plus méridionale où l'on trouve une très forte influence méditerranéenne.

Le projet de site Natura 2000 « Plateau de Retord et chaîne du Grand Colombier » remonte à 1998. Un périmètre recouvrant 1418 ha a été approuvé en 1998 et transmis à la commission européenne en 2008. La désignation du site en tant que site d'intérêt communautaire a eu lieu par la commission européenne.

Fin 2007 l'Etat a choisi la Chambre d'Agriculture de l'Ain et la SEMA pour être opérateur du site « Plateau de Retord et chaîne du Grand Colombier ». Fin 2007 – début 2008 une première série de réunions avec les élus concernés par le site ont été organisées par la DDAF et la SEMA/CA01 afin de sensibiliser les collectivités locales à la démarche qui allait se mettre en place.

Durant l'été 2008 la campagne d'analyse des milieux ouverts et forestiers a été menée.

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 22 octobre 2008 afin de présenter un premier bilan de la campagne de terrain et de soumettre et de valider le dispositif de concertation. Trois groupes de travail ont été constitués afin de réfléchir aux actions à inscrire dans le document d'objectif.

Ces groupes de travail se sont réunis deux fois au cours de l'année 2009 (fin mars et fin septembre).

Un deuxième comité de pilotage a eu lieu en novembre 2009 afin de valider les actions et les chartes concernant le domaine agricole ainsi que les actions forestières et d'animation générale du site.

En parallèle de toute cette procédure la Chambre d'Agriculture et la SEMA ont réuni les éléments permettant de réaliser l'analyse socio-économique du site.

NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en Rhône Alpes

Le réseau rhône alpin de sites Natura 2000 comprend 192 sites qui couvrent 474 378,75 ha, soit 10,6 % du territoire régional :

- 147 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive habitats. Ils couvrent 8,89 % de la surface de la région, soit 397 810,86 ha
- 45 sites (ZPS) au titre de la directive oiseaux. Ils couvrent 7,07 % de la surface de la région, soit 316 529,33 ha.

FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Plateau du Retord et chaîne du Grand Colombier

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) ou/et date de l'arrêté de la ZPS : 17 octobre 2008

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non Numéro officiel du site Natura 2000 : /

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8201642

Localisation du site Natura 2000 : Rhône Alpes

Localisation du site Natura 2000 : Ain

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : /

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 1418 ha

Préfet coordinateur : Préfet de l'Ain

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Sous Préfet de Nantua

Opérateur du site Natura 2000 : Chambre d'Agriculture de l'Ain en partenariat avec la SEMA.

Prestataires techniques : Conservatoire Régional des Espaces Naturels – Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature – Office National des Forêts.

Commissions ou groupes de travail : « Agriculture » - « Forêt » - « Tourisme et loisirs »

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Services et établissement publics de l'Etat :

M. le Préfet de l'Ain
M. le Commissaire à l'aménagement du Massif du Jura
M. le Directeur régional de l'environnement de Rhône Alpes
M. le Directeur du Groupement Régional de Transport Rhône Alpes
M. le Directeur du Centre régional de la propriété forestière Rhône Alpes
M. le Directeur de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Ain
M. le Directeur de la direction départementale de l'équipement de l'Ain
M. le Directeur de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports de l'Ain
M. le Directeur de l'agence interdépartementale de l'office national des Forêts de l'Ain
M. le Directeur de l'office national de la chasse et de la faune sauvage de l'Ain

Collectivités territoriales et EPCI :

M. le Président du Conseil Régional Rhône Alpes, direction de l'environnement et l'énergie
M. le Président du conseil général de l'Ain
M. le Conseiller général du canton de Brénod
M. le Conseiller général du canton de Nantua
M. le Conseiller général du canton de Seyssel
M. le Président de la communauté de communes du Pays de Seyssel
M. le Président de la communauté de communes du Valromey
M. le Président de la communauté de communes du Lac de Nantua
M. le Président du syndicat mixte du Pays du Bugey
M. le Président du syndicat mixte pour l'équipement et l'animation du plateau de Retord et du Haut Valromey
M. le Maire de la commune d'Anglefort
M. le Maire de la commune de Chanay
M. le Maire de la commune de Corbonod
M. le Maire de la commune d'Hôttonnes
M. le Maire de la commune de Lalleyriat

Compagnies consulaires, associations, usagers et personnes qualifiées :

M. le Président de la chambre d'agriculture de l'Ain
M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ain
M. le Président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain
M. le Président du comité départemental du tourisme de l'Ain
M. le Président du syndicat des forestiers privés de l'Ain

M. le Président du syndicat départemental de la propriété agricole et rurale de l'Ain
M. le Président de la fédération des chasseurs de l'Ain
M. le Président de la société communale de chasse d'Anglefort
M. le Président de la société communale de chasse de Chanay, Surjoux, L'hôpital
M. le Président de la société de chasse de la St Hubert
M. le Président de la société de chasse d'Hôtonnes
M. le Président de la société de chasse de Lalleyriat
M. Jean Pierre FALCONNIER
M. le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Ain
M. le Président de l'association Ain Espace Nordique
M. le Président de la société des amis de Retord
M. le Président du conservatoire Rhône Alpes des espaces naturels
M. le Président de la fédération Rhône Alpes de protection de la nature Ain nature
M. le Président du centre ornithologique Rhône Alpes
M. le Président de la société d'intérêt collectif agricole Corbonod Anglefort
M. le Président du groupement pastoral du Retord
M. le Président du syndicat d'alpage du Colombier
M. le Président du groupement d'intérêt public du plateau du Retord

Collectivités territoriales et EPCI invités :

M. le Conseiller général du canton de Champagne en Valromey
M. le Conseiller général du canton de Bellegarde sur Valserine
M. le Président de la Communauté de communes du Bassin Bellegardien
M. le Président de la Communauté de communes du Colombier
M. le Maire du Poizat
M. le Maire de Châtillon en Michaille
Mme le Maire du Grand Abergement
M. le Maire du Petit Abergement
Mme le Maire de Villes
M. le Maire de Billiat
M. le Maire d'Injoux-Génissiat
M. le Maire de L'hôpital
M. le Maire de Songieu
Mme le Maire de Brénaz
M. le Maire de Lochieu
M. le Maire de Virieu le Petit
M. le Maire de Chavornay

M. le Maire de Béon
Mme le Maire de Culoz

A. RAPPORT DE PRESENTATION LE DIAGNOSTIC

TABLEAU N°1 : DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	1	Rhône Alpes		
Département	1	Ain	Le département de l'Ain compte 19 sites Natura 2000 pour une superficie représentant 13,8% du territoire.	DDT 01
Communes	3 cantons 3 communautés de communes 20 communes (liste en annexe)	Cantons de Brénod, Nantua et Seyssel Communautés de communes du Valromey, du lac de Nantua et du Pays de Seyssel	L'ensemble des zones ouvertes d'altitude des communes est concerné par le zonage Natura 2000. L'ensemble Plateau de Retord et Chaîne du Grand Colombier est l'un des secteur touristique important du département.	
Habitants	Il y a très peu d'habitants sur le site même.	12 880 habitants au 1 ^{er} janvier 2009 sur les communes concernées par la zone d'étude. 3 175 sur les communes du site.	Densité : 27 hab/km ² . Forte disparité : Culoz=135 hab/km ² – Grand Abergement=3hab/km ² . Depuis 1982 la population est en hausse légère.	Collectivités
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	3	1 APPB pour les oiseaux nichant dans les falaises, zones rocheuses et forêts voisines : Gollet du Loup, Forêt d'Anglefort, Bois du Ruyer, Falaises du Grand Colombier. 1 APPB pour l'écrevisse à pied blanc, le crapaud sonneur à ventre jaune et la truite sauvage sur la Vézeronce : Injoux Génissiat et Lhôpital. 1 APPB pour l'écrevisse à pied blanc et la truite sauvage sur l'Arvière : Virieu le Petit		DIREN Rhône Alpes
Autres zonages connus (ZNIEFF, zones humides, ...)	6 ZNIEFF de type 1 1 ZNIEFF de type 2	ZNIEFF 1 = 10 480,53 ha sur ou à proximité immédiate de la zone d'étude. La ZNIEFF 2 Ensemble formé par		DIREN Rhône Alpes

		le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier couvre l'ensemble du site Natura 2000 et l'ensemble de la zone d'étude.		
Réserves de chasse	10% du territoire des ACCA en réserve	2 communes sont concernées dans la zone d'étude : Villes Billiat.	Sans Objet	
Monuments classés ou inscrits	4 monuments inscrits ou classés dans les communes concernées par l'étude.	Seule la chartreuse d'Arvières se situe à l'intérieur du périmètre d'étude.	Sans objet.	
Autres politiques territoriales	1 pays 1 contrat de rivière est en ébauche 1SDAGE	Pays du Bugey Contrat de rivière du Séran SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse – projet 2008	Une partie des communes du périmètre d'étude sera concernée par ce contrat. Les 3 premières orientations fondamentales du SDAGE : ● poursuivre toujours et encore la lutte contre la pollution ● garantir une qualité d'eau à la hauteur des exigences des usages ● réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines	

Cartes :

- Carte de localisation
- Communautés de communes
- Syndicat mixte Pays du Bugey et SCOTT Bassin Bellegardien
- Densité de population
- Les zonages environnementaux

SYNTHÈSE

Le site Natura 2000 Plateau de Retord et chaîne du Grand Colombier est présent dans son intégralité sur le département de l'Ain, en région Rhône Alpes.

Trois communautés de communes sont présentes sur le site : la communauté de communes du Lac de Nantua (créée en 2002, elle compte 11 communes), la communauté de communes du Valromey (créée en 2002, elle regroupe 12 communes) et la communauté de communes du Pays de Seyssel (elle date également de 2002, compte 10 communes avec la particularité suivante : 2 communes sont dans le département de l'Ain et les 8 autres sont en Haute Savoie).

Au total ce sont 5 communes qui sont concernées par le périmètre du site Natura 2000.

La superficie du site est de 1 418 ha et l'altitude varie entre 792 et 1535m.

Le site est éclaté sur ces 5 communes avec une cohérence minimum, seulement, pour le noyau du Sud.

Le site, dans l'ensemble du périmètre d'étude, est reconnu pour sa richesse floristique et ses milieux forestiers montagnards qui abritent une faune diversifiée. On observe un cortège intéressant d'espèces floristiques méridionales sur le flanc sud du Colombier. Le Plateau de Retord est par ailleurs cité comme exceptionnel dans l'inventaire régional des paysages.

Différents inventaires écologiques sont présents sur la zone d'étude :

□ 6 ZNIEFF de type 1 sont présentes sur le site, pour une surface d'environ 10 480 ha. Ces ZNIEFF concernent les pelouses sommitales du Colombier et du Plateau de Retord, une petite zone de marais, des pelouses versant Michaille en milieu de pente et le flanc Sud du Colombier soumis aux influences méditerranéennes.

□ la ZNIEFF de type 2 concerne l'ensemble de la zone d'étude et les forêts jusqu'en bas de pente de cet ensemble formé par le Retord Colombier. Elle concerne 22 communes.

□ Sur ce site nous trouvons 4 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope : 2 sont liés à la protection d'espèces inféodées aux cours d'eau mais plutôt dans leur partie basse donc en dehors du site et de la zone d'étude (écrevisse à pied blanc, truite sauvage et crapaud sonneur à ventre jaune) et l'autre APPB concerne la protection des oiseaux nichant dans les falaises, les zones rocheuses et les forêts voisines (oiseaux rupestres). Ces APPB donnent au Préfet la possibilité de fixer par arrêté des mesures visant à favoriser la conservation des biotopes nécessaires à la survie des espèces protégées.

Un contrat de rivière se met actuellement en place autour du Séran (Valromey), une partie des communes de la zone d'étude sera concernée par ce contrat.

TABLEAU 2 : DONNÉES SUR LES ACTIVITÉS HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	102 : fauche/coupe 120 : fertilisation 140 : pâturage	74 exploitations sur les communes de la zone d'étude (- 50% en 20 ans). La surface moyenne des exploitations est de 80ha. Les CAD signés ces dernières années portaient principalement sur la mesure « gestion extensive des prairie »).	Occupation du sol : Les Surfaces Toujours en Herbe occupent 66% de la SAU. Les Terres Labourables représentent 30% de la SAU. Nature des exploitations : 74% des exploitations sont tournées vers l'élevage bovin dont 62% en production laitière. 9 exploitations sur les 74 font de la vente directe. On constate un vieillissement des exploitants puisque 40% d'entre eux ont plus de 55 ans.	CA/DDAF
Sylviculture	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 530 : amélioration de l'accès au site	Le taux de boisement moyen est de 40%. La forêt privé représente environ la moitié de la surface.	Les peuplements sont essentiellement des taillis et de la futaie jardinée. Les principales essences sont le sapin, l'épicéa et le hêtre. Concernant la filière bois sur la zone d'étude il y a : 1 coopérative Des petits exploitants 2 scieurs	ONF, CRPF
Urbanisation	401 : zones urbanisées, habitat humain 402 : urbanisation continue 403 : habitat dispersé 410 : zones industrielles ou commerciales.	Le tissu urbain couvre 2% du site, soit 788 ha. 9 PLU en vigueur, dont 5 en révision. 5 cartes communales et 6 communes soumises au RNU. 2 PLU en cours d'élaboration et 2 CC.	Voir carte en annexe.	DDE
Activité cynégétique	230 : chasse	Il y a des sociétés de chasse sur toutes les communes et 3 ACCA.	Il y a surtout de la chasse au grand gibier en battue. Le Col de Richemont est un secteur connu pour le passage des pigeons.	

Tourisme	<p>602 : complexe de ski 608 : camping, caravane. 620 : sports et loisirs de nature. 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés. 624 : escalade, varape, spéléologie 626 : ski, ski hors piste 690 : autres loisirs et activités de tourisme</p>	<p>Hébergement : 81 établissements d'accueil pour 1706 lits. Activités touristiques : 2 pôles de ski : Retord et Sur Lyand. Le Musée du Bugey Valromey. 2 routes touristiques : la route des sapins et la route du Bugey. Des sentiers balisés pour la randonnée pédestre, VTT et équestre.</p>	<p>Secteur avec des atouts intéressants mais encore trop centré sur l'activité hivernale.</p> <p>On a des communes avec un taux de résidences secondaires très élevé. L'offre marchande est dominée par les gîtes et les gîtes de groupe. Avec un niveau de confort plutôt bon.</p> <p>Le ski l'hiver et la randonnée l'été sont les principales activités sur le site.</p>	CDT de l'Ain
Tissu industriel et artisanal	<p>410 : zones industrielles et commerciales. 411 : usine</p>	<p>On dénombre 226 entreprises artisanales sur les communes de la zone d'étude, ces entreprises sont le plus souvent unipersonnelles. On recense également 349 entreprises industrielles, également de petites tailles.</p>	<p>Les entreprises recensées sont essentiellement des entreprises du secteur du bâtiment. Les communes du sud de la zone d'étude et autour de Bellegarde comptent un nombre important d'entreprises de service. La Commune de Culoz est le siège d'une importante entreprise de climatisation qui est un élément majeur du territoire en terme d'emploi.</p>	CCI, CMA

Cartes :

- SAU communale
- Part de la SFP dans la SAU
- Taux de boisement
- Réglementation des boisements
- Documents d'urbanisme
- Tourisme

SYNTHÈSE

L'espace agricole est le milieu majeur du Plateau de Retord et de la chaîne du Grand Colombier. Cet espace a été et continue d'être façonné par les pratiques agricoles locales. Depuis 1979 le nombre d'exploitations présentes sur les communes de la zone d'étude a diminué mais les espaces pastoraux continuent à être exploités. La production dominante qu'est l'élevage bovin permet d'entretenir les estives par le pâturage des génisses. Des secteurs de haute altitude continuent à être fauchés pour la production de fourrage hivernal. Si, à l'échelle des communes on trouve des cultures, à l'échelle de la zone d'étude il n'y a que de la production d'herbe. Comme pour l'ensemble du département la taille des exploitations a augmenté ces dernières années et on compte un grand nombre d'exploitations sous forme sociétaire. Le nombre d'actifs a diminué, en lien avec l'agrandissement des exploitations, et surtout on remarque un net vieillissement des chefs d'exploitation ce qui sera un point sensible dans les années à venir.

Une des caractéristiques du Plateau de Retord et de la Chaîne du Grand Colombier est la gestion des espaces par des groupements pastoraux, c'est-à-dire la gestion de surfaces pastorales en commun par des exploitants du département et des départements voisins de la Savoie et de la Haute Savoie. Ces structures au nombre de 4 sur le territoire exploitent à elles seules près de 1100ha. (Soit 1/4 de la zone d'étude). Leur action sur le territoire est importante en terme d'entretien mais aussi en terme d'équipement des estives. En effet ces structures ont réalisé de gros investissements pour améliorer leurs pâturages pour les éleveurs et les bergers mais aussi avec le souci de mieux cohabiter avec les touristes : passages canadiens, passages piétons, passages pour VTT, pour cavaliers.

La production laitière est valorisée dans des outils de transformation à proximité du site : Fromagerie de Brénod, Fromagerie de Chézery, Etablissement Guilloteau, Fermiers Savoyards. On a une production de viande bovine valorisée dans les circuits traditionnels majoritairement mais également en vente directe. La seconde production, mais bien plus marginale, est la production ovine. On compte 9 structures qui font de la vente directe.

L'agriculture du territoire est encore dynamique mais avec une interrogation à moyen terme sur le renouvellement des actifs et un enjeu fort au niveau du maintien de l'entretien des espaces pastoraux.

La forêt est un élément important de l'espace puisque le taux de boisement moyen des communes est de 64%. (30% pour la commune de Billiat et 89% pour la commune de Béon). Elle s'est bien sûr étendue depuis le 20^{ème} siècle. Le déclin de l'activité agricole et l'agrandissement des exploitations ont permis son avancée sur les secteurs les plus escarpés et les moins productifs. De plus, pendant un certain nombre d'année, il y a eu une forte politique de plantation en résineux, ce qui a conduit à la complète fermeture de certaines combes du Plateau de Retord. La forêt a été échantillonnée lors de la phase d'étude mais elle reste exclue du périmètre Natura 2000 actuel.

La forêt privée représente 70% de la surface forestière pour quelques 5 200 propriétaires. Le hêtre prédomine avec le sapin et l'épicéa. Au Sud de la zone d'étude, la situation particulièrement bien abritée permet de trouver des habitats d'influence méridionale.

L'artisanat et l'industrie ne sont pas des éléments importants à l'échelle du site Natura 2000, toutefois à l'échelle des communes il y a deux pôles importants pour l'emploi : Béon-Culoz et Châtillon en Michaille. Ensuite il y a sur certaines petites communes des entreprises plus ou moins importantes qui jouent un rôle plus local.

La chasse est une activité importante du territoire qui est organisée autour des sociétés de chasse communales ou de chasses privées. Les prélèvements de chevreuils et de sangliers sont soumis à des quotas.

Le Plateau de Retord et la Chaîne du Grand Colombier sont réputés pour le tourisme. Le Plateau de Retord est un site important pour les sports d'hiver dans le département de l'Ain et la petite station de Sur Lyand attire également un nombre important de visiteurs lorsqu'il y a un enneigement suffisant. L'offre d'hébergement est relativement variée en termes de type d'hébergement et de confort. Par contre la répartition de l'offre sur le territoire reste hétérogène.

A côté du tourisme hivernal, les paysages du Plateau de Retord et les points de vue depuis le Colombier sont une force de ce territoire et favorisent la randonnée. De nombreux itinéraires sont balisés mais le tourisme estival demeure encore confidentiel comparé au tourisme hivernal.

Pourtant ce site, par ses richesses naturelles compte de nombreux atouts pour être un lieu important et pédagogique en période estivale.

TABLEAU 3 : DONNÉES ABIOTIQUES GÉNÉRALES

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie		<p>Le plateau et le massif appartiennent à l'extrémité sud du Jura. Au cours de l'ère secondaire la mer a permis une importante sédimentation de calcaires et de marnes.</p> <p>Au cours de l'ère tertiaire le Massif du Jura s'est formé, comme celui des Alpes, sous la poussée des grandes plaques de la croûte terrestre en provenance du Sud et de l'Est.</p> <p>Le relief ainsi formé est constitué d'un socle cristallin et d'une couverture sédimentaire de calcaires et de marnes. Cette couverture, grâce à sa plasticité, a pris peu à peu les formes des paysages actuels.</p>	CREN
Climat	<p>Climat semi-continentale. Le département subit des influences océaniques à la fin de l'hiver et au début du printemps.</p> <p>L'influence continentale est sensible le restant de l'année.</p>	<p>Moyenne t° : 7.6°C</p> <p>Moyenne des précipitations : 1573 mm</p> <p>Nb moyen de jours <0°C : 138 j</p> <p>La chute des températures et l'enneigement stoppent toute pousse végétative durant 6 mois dans l'année. Sur le secteur la fenaison précoce n'est pas envisageable du fait du manque d'ensoleillement et des orages estivaux.</p> <p>L'altitude combinée à la rigueur climatique engendre des surcoûts de production (bâtiments, matériel, transport) et les conditions de montagne se prêtent tout particulièrement à l'élevage pour entretenir des surfaces pentues, difficiles d'accès et parfois morcelées.</p>	Météo France V.Vivot
Pédologie		<p>Cette zone de montagne est dotée de sols superficiels de moindre potentiel agronomique. La roche mère affleure très souvent donnant des sols séchant. On retrouve ça et là des dépôts morainiques et fluvio-glaciaires ainsi que des tourbes sur des marnes expliquant l'existence de zones marécageuses.</p>	SIG/CA01
Topographie	<p>Le site culmine à 1534 m d'altitude.</p>	<p>On trouve au Nord un plateau fait de combes et de monts (tous orientés nord-sud) puis au sud la chaîne du Grand Colombier qui domine le Rhône de près de 900m de dénivelé.</p>	SIG
Hydrographie	<p>Le réseau hydrographique est peu important sur le secteur du fait du sol calcaire.</p>	<p>L'eau, le vent et la pierre ont façonné au fil du temps un paysage spécifique fait de dolines et de cavités souterraines. Par ruissellement et surtout infiltration l'eau rejoint le Séran ou le Rhône. Le plateau de Retord est connu des spéléologues pour son réseau de galeries souterraines.</p>	CREN

Cartes : Pédologie – Relief – Réseau hydrographique

SYNTHÈSE

Le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier connaissent des précipitations assez abondantes, réparties sur toute l'année. Cette humidité vient en partie de l'océan. L'amplitude thermique entre l'hiver et l'été donne un aspect plus continental au climat. Aux altitudes concernées le climat joue un rôle important dans la gestion des espaces agricoles et dans le choix du mode de valorisation. En effet seul un mode d'exploitation par l'élevage est efficace contre la fermeture des paysages car certains secteurs ne sont pas mécanisables. Certaines zones sont encore fauchées mais une seule coupe est possible et seulement tardivement.

Le relief est très particulier sur le plateau de Retord avec cette alternance de combes ouvertes et de reliefs boisés. C'est d'ailleurs une des cartes de visite du site. La zone du Grand Colombier est plus abrupte, plus escarpée.

Sur ces sols calcaires l'eau ne reste pas et s'infiltré. Le manque d'eau et l'approvisionnement des pâturages est une vraie problématique de tout ce secteur du Retord-Colombier. Le faible potentiel agronomique de ces sols explique aussi les particularités de l'exploitation agricole de ces zones décrites plus haut.

TABLEAU 4 : LES GRANDS MILIEUX (EN LIEN AVEC LES GRANDS MILIEUX DÉCRITS DANS LE FSD)

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4) ou espèces remarquables	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données
Forêts		Bon	<p>5110 : Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses</p> <p>8130 : Eboulis ouest méditerranéens thermophiles</p> <p>8160 : Eboulis calcaires collinéens à montagnards</p> <p>8210 : Pentas rocheuses</p> <p>8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i></p> <p>8240 : Pavements calcaires</p> <p>91EO : Forêt alluviale à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></p> <p>9130 : Hêtraies de l'<i>Asperulo-Fagetum</i></p> <p>9140 : Hêtraies subalpines médioeuropéennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i></p> <p>9150 : Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i></p> <p>9180 : Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i></p> <p>9410 : Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin</p>	<p><i>Hyssopus officinalis</i>, <i>Orlaya grandiflora</i>, <i>Phillyrea latifolia</i>, <i>Aster amellus</i>, <i>Biscutella cichoriifolia</i>, <i>Cynoglossum germanicum</i></p>	160 : gestion forestière	CRPF et ONF

Prairies	Environ 50% de la surface étudiée	Bon	6510 : Prairie de fauche de basse altitude 6520 : Prairie de fauche de montagne		101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux	CREN et FRAPNA
Pelouses	Environ 50% de la surface étudiée.	Bon	6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6170 : Pelouses calcicoles alpines et subalpines 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires 6230 : Formations herbeuses à Nardus, riche en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes	orchidées	101 : modification de pratiques culturales 102 : fauche 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux	CREN et FRAPNA
Tourbières	Marginal	Mauvais	7110 : Tourbières hautes actives 7230 : Tourbières basses alcalines	Carex limosa Carex pauciflora Caex echinata Carex paupercula	140 : pâturage 720 : piétinement	CREN et FRAPNA
Zones humides	Non disponible	Moyen	Sans objet	Triton crêté	141 : abandon de systèmes pastoraux 170 : élevage du bétail 920 : assèchement	
Zones urbanisées		Sans objet	Sans objet			
Infrastructures	2 pôles de ski de fond, 1 pôle de ski alpin et de ski de fond	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD (2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »
(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet » (4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

Cartes : Dossier cartes des habitats - Goyas

SYNTHÈSE

Le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier sont un secteur majoritairement constitué de milieux ouverts. Les milieux forestiers concernés par le site ne sont pas majoritaires. Ils pourraient être un peu plus présents si l'agrandissement est accepté. Cependant ces milieux ne sont pas les secteurs à enjeux de la zone ; les enjeux sont clairement identifiés sur les milieux agricoles.

Toutefois d'après les échantillonnages qui ont été menés sur la zone, on a sur la zone la présence d'un certain nombre d'habitats de la directive :

Ces habitats sont dominés par les hêtraies de l'Asperulo Fagetum. Ces hêtraies évoluent doucement vers des structures irrégulières, riches en bois morts et en gros bois. Il existe des enclaves de forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin qui sont susceptibles de subir des coupes rases, un traitement irrégulier serait à privilégier.

Les échantillonnages ont permis d'identifier 2 habitats prioritaires : les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* liées aux cours d'eau et les forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio Acerion, cet habitat est encore dans un grand état de naturalité et peu menacé de dégradations.

L'ensemble des échantillonnages sur les milieux forestiers n'a pas permis de définir précisément les surfaces de chaque habitat d'autant plus que le comité de pilotage du site n'a pas souhaité faire des actions dans les zones forestières une priorité.

Des études plus poussées sur ces milieux et notamment la faune associée pourront être envisagées dans une seconde phase de la vie du site.

Les milieux ouverts sont constitués principalement par les prairies de fauche. Ces prairies de fauche de montagne ou de basse altitude sont d'intérêt communautaire. Ces habitats constituent l'identité paysagère du site et leur maintien correspond à des enjeux importants de maintien de pratiques agricoles traditionnelles. Ces prairies sont conditionnées par un traitement en fauche avec un pâturage d'arrière saison possible. Le second habitat typique du secteur est constitué par l'ensemble des pelouses. Les pelouses calcicoles alpines et subalpines ne sont pas menacées. Les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi, les formations herbeuses à *Nardus* et les pelouses sèches semi-naturelles sont des habitats prioritaires dont le maintien dépend du maintien des pratiques pastorales extensives.

Les complexes tourbeux sont peu représentés, il y a quelques zones de tourbières hautes actives et des tourbières basses alcalines. Ce sont des habitats prioritaires et importants mais menacés par le piétinement des bovins.

TABLEAU 5 : HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Code Natura 2000	Surface couverte par l'habitat	Structure et fonctionnalité Composition et localisation sur le site	Etat de conservation	Origine des données
Formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	5110	~100 ha	<i>Fruticée dominée par le buis, souvent difficilement pénétrable. Cet habitat participe le plus souvent à un complexe d'habitats avec des dalles rocheuses éparses, de la végétation de fentes de rochers ensoleillés, des pelouses, des lisières et des fragments de chênaie pubescente. Le cortège floristique observé semble caractériser une forme de transition entre les caractéristiques du Jura (5110-2) et les caractéristiques supraméditerranéennes (5110-3). Cet habitat est en bon état de conservation mais il s'agit de favoriser son maintien compte tenu de la présence de « colonies méridionales » (<i>Phillyrea latifolia</i>).</i>	Bon	ONF
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi	6110	6.5 ha	<i>Ces communautés pionnières sont dominées par des espèces annuelles et les espèces crassuléscentes. L'abondance des espèces du genre Sedum donne habituellement à l'habitat sa physionomie caractéristique de pelouses rases écorchées dominées par les plantes succulentes. A l'échelle du site cet habitat est peu représenté, on le trouve en mosaïque imbriquée dans les pelouses sèches. Cet habitat est peu menacé de dégradations et ne présente pas d'enjeux majeurs pour le site.</i>	Bon	CREN/FRAPNA
Pelouses calcicoles alpines et subalpines	6170	30 ha	<i>Pelouses à hautes herbes, à caractère prairial. Composition floristique riche et diversifiée, à prédominance de Sésuvie bleuâtre et d'Ombellifère. Cet habitat est limité aux parties sommitales du massif du Grand Colombier, il est peu représenté et souvent associé aux prairies de fauche d'altitude. Il ne présente pas de dégradation et ne représente pas un enjeu majeur pour le site. Il convient toutefois d'être vigilant au maintien de pratiques agricoles adaptées à sa préservation.</i>	Bon	CREN/FRAPNA
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires	6210	50 ha	<i>Habitat caractérisé par une communauté d'herbacées maintenue par des perturbations (pâturage) sinon ces milieux se ferment. Cet habitat héberge un cortège faunistique intéressant. Son importance est forte du fait de sa régression à l'échelle régionale d'autant plus que c'est un milieu à orchidées remarquables. Toutefois il ne subit pas de menaces importantes.</i>	Bon	CREN/FRAPNA

Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230	37 ha	<i>Pelouses rases à fort recouvrement ayant un fort attrait paysager. L'habitat est relativement bien conservé. Les faibles dégradations observées sont liées au surpâturage et à l'envahissement par les ligneux. Le maintien de cet habitat dépend du maintien des pratiques agricoles traditionnelles. L'identité paysagère du site est liée à ce type d'habitat et c'est donc un enjeu majeur en terme de préservation.</i>	Moyen	CREN/FRAPNA
Prairies de fauche de basse altitude	6510	60 ha	<i>Habitat à structure de prairie élevée dense typique : tapis herbacé continu, richesse en graminées sociales et vivaces, pauvreté en annuelles. La floraison est souvent abondante. L'habitat est bien représenté dans les secteurs de moindre altitude. Le maintien de la diversité floristique de ces prairies est dépendant du maintien de pratiques de fauches régulières et retardées, accompagnées ou non de pâturage. Cet habitat est peu présent et il représente seulement un faible enjeu sur le site puisqu'on peut le retrouver en plaine.</i>	Bon	CREN/FRAPNA
Prairies de fauche de montagne	6520	1474 ha	<i>Leur aspect habituel de hautes prairies est presque toujours associé à une dominance des graminées et des vivaces et à une abondante floraison de dicotylédones diverses qui colorent abondamment ces prairies. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes des herbes plus basses. Cet habitat possède un fort attrait paysager et habite de nombreux oiseaux prairiaux. Ce milieu présente des enjeux importants de maintien de pratiques agricoles traditionnelles. Il fait partie des enjeux majeurs et prioritaires sur le site en terme de préservation.</i>	Bon	CREN/FRAPNA
Tourbières hautes actives	7110	1.1 ha	<i>Habitat composé de buttes à sphaignes avec présence d'éricacées. Formations de boisement (Bouleau pubescent) dans les parties non pâturées. L'habitat est dégradé sur une grande partie par le piétinement des bovins. La fragilité de cet habitat et les dégradations déjà constatées en font un enjeu majeur et prioritaire pour le site.</i>	Mauvais	CREN/FRAPNA
Tourbières basses alcalines	7230	8.5 ha	<i>Habitat caractérisé par une communauté de petites laïches et de mousses. Cet habitat est en déclin à l'échelle de notre territoire et de l'Europe. Il abrite une multitude d'espèces animales et végétales aujourd'hui extrêmement rares et menacées. Sur le site ces milieux sont souvent utilisés pour l'abreuvement des animaux ce qui cause d'importantes dégradations. C'est un enjeu majeur et prioritaire pour le site.</i>	Mauvais	CREN/FRAPNA

Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles	8130	/	Habitat bien développé localement.		ONF
Eboulis calcaires collinéens à montagnards	8160	/	Habitat probablement représenté à moindre échelle.		ONF
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	/	Habitat apparemment bien développé correspondant aux falaises ensoleillées du Jura avec présence de groupements végétaux à <i>Potentilla caulescens</i> .		ONF
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	8230	/	Habitat non repéré lors des prospections.		Arrêté ZSC
Pavements calcaires	8240	/	Habitat présent à l'état fragmentaire.		ONF
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	/	Plusieurs grottes existent sur le territoire mais elles n'ont pas été étudiées dans le cadre du DOCOB		ONF
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus</i>	91E0	< 1 ha	Taillis souvent âgés, dominés par le frêne commun et l'aulne glutineux situés au bord des ruisseaux ou sur des sources ou résurgences tuffeuses. La préservation de cet habitat devrait être abordée dans le cadre de la protection des petits cours d'eau.	Bon	ONF
Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	900 ha	Taillis de hêtres âgés de moins de 70 ans, la pureté en hêtre laisse peu de place aux autres essences. Sur le plateau de Retord, ces taillis sont le témoin des anciennes pratiques sylvopastorales et offrent un paysage particulier. Hêtraie-sapinière-pessière des forêts anciennes : forêts historiques avec présence d'arbres âgés de gros diamètres. Cet habitat est très représenté sur le site et il est peu menacé de dégradation.	Bon	ONF
Hêtraies subalpines médioeuropéennes à <i>Acer</i> et <i>Rumex arifolius</i>	9140	8 ha	Hêtraie plus ou moins rabougrie en limite d'étage alpin ou en crête, mélangée à l' <i>Erable sycomore</i> , le sorbier des oiseleurs. <i>Strates herbacées</i> composée d'espèces hydroclines à méso-hygrophiles. A l'échelle du site cet habitat est très rare mais il n'est pas prioritaire en terme de conservation car il est peu menacé de dégradations.	Bon	ONF

Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion	9150	100 ha	Taillis ou taillis sous futaie peu vigoureux à base de chêne sessile et pubescent, plus fréquemment de hêtre accompagné de sapin et autres essences feuillues (érable à feuille d'obier, alisier blanc, cystise...) Habitat courant en bon état de conservation. Une attention particulière pourra être apportée en terme du suivi des Hêtraies à lf.	Bon	ONF
Forêts de pentes, éboulis, ravins du Tillio-Acerion	9180	20 ha	Taillis âgés d'au moins 60 ans, à base d'érable, de tilleul et de frênes. Importantes surfaces d'un seul tenant. Cet habitat est en bon état de conservation et peu menacé de dégradations. Une attention particulière pourra être apportée à cet habitat lors de la création de dessertes.	Bon	ONF
Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpin	9410	3 ha	Vieux taillis de hêtres mélangé d'érable sycomores. L'épicéa et le sorbier des oiseaux apparaissent dans la strate basse. Cet habitat a un fort intérêt patrimonial car il est rare et riche en espèce. L'effet de la forte pression anthropique passée s'estompe progressivement avec le vieillissement du peuplement de hêtre et l'arrivée de l'épicéa. En cas de volonté de récolte il faut privilégier un traitement irrégulier.	Bon	ONF

Cartes :

- Dossier Cartes des habitats
- Goyas
- Dossier Habitats élémentaires
- Dossier Etat de conservation des milieux
- Parcours et relevés de terrain
- Espèces d'intérêt communautaire
- Sites d'intérêt communautaire et prioritaire

SYNTHÈSE

En terme d'habitat naturel le site du Retord-Colombier possède une certaine richesse : non pas dans le nombre important d'habitat qu'il recèle, mais plutôt dans la qualité et l'intérêt de ces habitats. Les habitats forestiers tout comme les habitats de milieux ouverts abritent 1 ou 2 habitats de milieux humides mais les principaux habitats recensés sont des habitats de milieux secs, ce qui s'explique aisément compte tenu du relief calcaire.

On trouve 8 habitats prioritaires que sont : les forêts alluviales (91EO), les forêts de pentes, éboulis, ravins du Tilio-Acerion (9180), les éboulis calcaires collinéens à montagnards (8160) et les pavements calcaires (8240) en milieu forestier et les pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110), les pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210), les formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (6230) et les tourbières hautes actives (7110) en milieux ouverts.

Certains de ces milieux prioritaires sont peu étendus sur le site, c'est le cas des forêts alluviales, des tourbières hautes actives ou des pelouses rupicoles (< 10 ha). Les autres représentent des surfaces plus conséquentes.

La forêt n'étant pas l'objet de la désignation du site et les relations avec les propriétaires forestiers étant toujours difficiles, le choix a été fait dès le départ de réaliser une enquête par échantillonnage des milieux forestiers. Ces prospections se sont faites sur la base d'une discussion entre les différents acteurs forestiers : ONF, CRPF, DDAF pour déterminer, à dire d'expert, les sites qui pourraient avoir un intérêt au regard de Natura 2000. Ces éléments devaient ensuite servir de base pour la discussion sur l'éventuel élargissement du site aux milieux forestiers qui l'entourent.

La forêt est constituée surtout de hêtraies calcicoles sèches et de hêtraies subalpines à érables mais ces milieux ne sont pas menacés à l'échelle de la France et on les retrouve également sur toute la Haute Chaîne. Le versant Sud du Massif est composé d'une mosaïque de milieux où l'on retrouve des enclaves sub-méditerranéennes. Ce secteur et ces milieux sont naturellement protégés du fait de leur quasi inaccessibilité. Ces milieux forestiers mériteraient, dans une seconde phase de la vie du site, d'être explorés plus avant car ils renferment une faune et une avifaune intéressantes. Globalement tous les milieux de type hêtraie sont en bonne santé et gérés de manière satisfaisante pour la diversité biologique du site. On peut toutefois indiquer que, parfois, la forêt a tendance à gagner les milieux extra-forestiers. Des milieux plus spécifiques tels que les éboulis ont été repérés mais ils n'ont pas été explorés dans le cadre de ce DOCOB. Il est aussi important de signaler que le milieu intitulé roches siliceuses avec végétation pionnière (8230) mentionné dans l'arrêté ZPS n'a pas été repéré au cours des relevés effectués.

Concernant les milieux ouverts, l'ensemble de la zone du Plateau de Retord et de la chaîne du Grand Colombier a été prospecté au cours de l'été 2008 par le CREN et la FRAPNA, soit quelques 4000 ha. Du Nord au Sud on retrouve les mêmes habitats en mosaïques ou en fonction de l'utilisation du sol par l'activité agricole. Les pelouses et les prairies repérées sur l'ensemble de la chaîne sont intimement liées à l'entretien des milieux par l'agriculture. Leur présence ou leur mauvais état de conservation dépend de la présence ou non du pâturage ou de pratiques de fauche. Tout l'intérêt du site au regard de Natura 2000 dépend donc du maintien de ces pratiques agricoles. Ce sont ces milieux qui ont justifié au départ la proposition du site au titre de la directive habitat car ils sont particulièrement riches en espèces floristiques et il est fort probable qu'une étude sur l'avifaune et l'entomofaune révélerait aussi une richesse du site en ces espèces.

Un second type d'habitat communautaire ouvert est présent sur le site, il s'agit des milieux tourbeux. Seuls deux types d'habitats sont repérés : les tourbières hautes actives et les tourbières basses alcalines. Par contre ces milieux sont d'une grande valeur écologique et ce sont des milieux d'intérêt communautaire et prioritaire. Toutefois ces milieux ne sont pas du tout identifiés par les éleveurs et ne sont donc pas protégés comme il conviendrait. Leur état de conservation est jugé mauvais et ces milieux sont dégradés par un trop fort piétinement. Des mesures assez simples permettraient de limiter l'impact du pâturage sur ces milieux.

B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TABLEAU 6 : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS OUVERTS

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Financement potentiel/type d'engagement	N° de pages des fiches actions correspondantes
A. Conserver les prairies naturelles à forte valeur patrimoniale	1. Gestion extensives des prairies d'intérêt communautaire <input type="checkbox"/> Prairies fleuries <input type="checkbox"/> Gestion pastorale	<i>Ensemble des prairies et des pelouses</i>	<i>Agriculture</i>	<i>MAET Charte Natura 2000</i>	<i>Pages 42 et 43</i>
B. Maintenir les habitats ponctuels	1. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des tourbières <input type="checkbox"/> Gestion pastorale	7110 7230	<i>Agriculture</i>	<i>MAET Charte Natura 2000</i>	<i>Page 43</i>
	2. Maintenir et restaurer la valeur patrimoniale des goyas <input type="checkbox"/> Entretien/restauration des mares	<i>Goyas et mares naturelles</i>	<i>Agriculture</i>	<i>MAET</i>	<i>Page 44</i>

TABLEAU 7 : OBJECTIFS LIES AUX HABITATS FORESTIERS

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'actions	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Financement potentiel/type d'engagement	N° de pages des fiches actions correspondantes
C. Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité, en adéquation avec les caractéristiques du Plateau de Retord/Chaîne du Grand Colombier	1. Maintenir et améliorer les forêts en bon état de conservation <i>∏ Favoriser le mélange d'essences locales</i> <i>∏ Favoriser la régénération naturelle</i> <i>∏ Limiter les surfaces à forte proportion de résineux</i> <i>∏ Développement des stades sénescents, favorables aux cortèges d'espèces inféodées</i>	5110 8130 8160 8210 8240 91E 0 9130 9140 9150 9180 9410	Sylviculture	Etat/Europe Contrat Natura 2000 Charte Natura 2000	Pages 45-46-47-49
	2. Préserver les habitats forestiers rares à l'échelle du site <i>∏ Adéquation des plans de desserte forestière</i>	5110 8130 8160 8210 8240 91E 0 9180	Sylviculture	Etat/Europe Contrat Natura 2000	Page 48

TABLEAU 8 : OBJECTIFS LIES AUX ACTIONS TRANSVERSALES

Objectifs	Sous Objectifs Pistes d'action	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Financement potentiel	N° des pages des fiches actions correspondantes
D. Mise en œuvre du DOCOB	1. Favoriser la réalisation des actions du DOCOB grâce aux contrats Natura 2000 et via l'engagement des MAET en milieu agricole	Ensemble des habitats	Ensemble des activités et des propriétaires	Etat/Europe	Page 50
E. Veille environnementale et suivis du site	1. Suivi des habitats	Ensemble des habitats	Agriculture, sylviculture	Etat/Europe	Pages 51 - 52
	2. Améliorer les connaissances sur le site en terme d'espèce (avifaune et entomofaune)				
F. Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances	1. Favoriser la diffusion des connaissances sur le site aux différents porteurs de projets, pour faciliter l'intégration des enjeux écologiques dans les projets	Ensemble des habitats	Ensemble des activités : tourisme, loisirs, urbanisme	Etat/Europe/Coll ectivités	Pages 53 – 54 - 55
	2. Formation et information des acteurs locaux en matière d'environnement et de prise en compte de ces enjeux				
	3. Mise en place d'outils de communication à destination des usagers et riverains				
G. Mise en valeur du site et développement touristique	1. Mettre en avant le caractère exceptionnel des milieux naturels du site dans les publications locales et régionales	Ensemble des habitats	Ensemble des activités et plus particulièrement tourisme et loisirs	Etat/Europe/Coll ectivités	Pages 56 - 57

SYNTHÈSE DES TROIS TABLEAUX (6, 7, 8)

a. Objectifs liés aux actions transversales :

Les objectifs transversaux correspondent aux missions s'appliquant à l'ensemble des milieux naturels et des activités présents sur le site, complémentaires à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

Ces missions seront confiées à la structure animatrice, qui aura la responsabilité de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions définies dans le document d'objectifs. Cette structure assurera, en partenariat avec les collectivités locales, les services de l'Etat et l'ensemble des acteurs du site, la contractualisation des actions par le biais des MAET en milieu agricole, des contrats forestiers en milieu forestier ou des contrats Natura 2000 dans les autres cas.

La structure animatrice assurera aussi un suivi et une évaluation des actions réalisées, et veillera à la prise en compte des enjeux du site définis dans le document d'objectif lors de l'émergence de projets. Pour ce faire, des outils de communication et de formation seront mis en place, tout au long de la mise en œuvre du document d'objectifs, à destination du grand public, des riverains et usagers, des porteurs de projets et des collectivités locales.

b. Objectifs liés aux habitats :

Les objectifs directement liés aux habitats peuvent être répartis en 3 points : milieux ouverts ; milieux forestiers et goyas.

Les objectifs liés aux milieux ouverts : prairies, pelouses, tourbières.

Les habitats de prairies de fauche sont les habitats les plus importants par leur surface. Ils sont caractérisés par une importante diversité floristique. Leur état de conservation est globalement satisfaisant. La principale menace sur ces milieux est l'enrésinement mais cela reste limité à des secteurs bien circonscrits. Ces milieux sont dépendants du maintien de pratiques agricoles traditionnelles, à savoir de la fauche et/ou du pâturage. Un abandon de ces pratiques entraîne une banalisation du cortège floristique. De même qu'un pâturage trop intensif et continu les fait dériver vers des prairies de moindre valeur, tout comme une fertilisation trop importante.

Ces milieux prairiaux, communautaires ou non, sont très importants pour le site car ils en sont en quelque sorte l'identité. Par ailleurs ils peuvent aussi constituer des habitats d'espèces potentiels pour des oiseaux prairiaux.

Le maintien de ces habitats passe par le maintien des pratiques de fauche pour conserver la plus grande diversité floristique possible et lorsque ces pratiques ont déjà disparu, par une gestion raisonnée du pâturage.

Le deuxième objectif pour les milieux ouverts est celui lié aux pelouses. Elles sont caractérisées par une richesse importante en orchidées. Ces milieux sont tous en bon état de conservation et abritent des espèces végétales rares ou remarquables. Les pratiques agricoles actuelles permettent de maintenir ces habitats en état, il faut qu'elles puissent se perpétuer pour assurer le maintien de ces milieux qui forment avec les prairies l'identité paysagère du site du Retord-Colombier.

Le troisième objectif concerne les tourbières. Ces habitats sont sur le site en mauvais état de conservation dû à un trop fort piétinement des bovins. L'intérêt patrimonial de ces milieux est important du fait de leur disparition au niveau régional et national. Des mesures de conservation adaptées devront être proposées lors de la mise en œuvre des mesures de gestion des pâturages.

Les objectifs liés aux milieux forestiers :

L'ensemble des habitats forestiers représente peu de surface sur le site mais on peut tout de même citer quelques éléments essentiels de conservation. Les formations stables à buis sont des habitats intéressants qui sont en bon état de conservation du fait de leur relative inaccessibilité. Leur présence suppose un intérêt faunistique élevé mais qui demande des prospections complémentaires. Les forêts alluviales sont peu présentes et leur intérêt réside essentiellement dans l'hydrosystème complet du ruisseau. Les forêts de pentes ou d'éboulis sont aussi bien conservées et leur intérêt réside dans la grande naturalité des peuplements. L'attention devra être portée sur la protection maximum de ces milieux en cas de projets de desserte. Les forêts de Picea des étages montagnard à alpin sont rares et riches en espèces et également en bon état de conservation. Enfin les hêtraies sont très représentées sur le site mais elles sont peu menacées de dégradations. Les actions qui seront préconisées pour ces milieux seront essentiellement des mesures de préservation.

Les objectifs liés aux goyas :

Les goyas ou mares sont des points d'eau utilisés autrefois pour l'alimentation en eau du bétail. Le Retord-Colombier compte tout un réseau de ces goyas sur son territoire. Ils sont des lieux importants pour la biodiversité car on y trouve une population importante de Triton crêté. Certains de ces goyas sont encore utilisés par les bovins, d'autres non, il s'agit d'entretenir ces points d'eau pour maintenir ce réseau et permettre le maintien d'une certaine biodiversité liée aux milieux aquatiques.

SYNTHESE DES OBJECTIFS DE CONSERVATION DU SITE NATURA 2000 RETORD COLOMBIER

□ : niveau de priorité faible

□□ : niveau de priorité moyen

□□□ : niveau de priorité élevé

Entités de gestion	Objectifs de conservation		Niveau de priorité
Milieux ouverts : prairies, landes, tourbières	A	Conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale	□□□
	B	Maintenir les habitats ponctuels	□□
Milieux forestiers	C	Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité, en adéquation avec les caractéristiques du Retord-Colombier	□□
Objectifs transversaux	D	Mise en œuvre du DOCOB	□□□
	E	Veille environnementale et suivi du site	□□
	F	Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances	□□
	G	Mise en valeur du site et développement touristique	□□□

C. PROPOSITION DE MESURES DE GESTION

TABLEAU 9 : ACTIONS

Objectifs de l'action	Intitulé de l'action	Echéancier	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Surface	Coût prévisionnel maximal	Financement potentiel	N° des pages des fiches actions
Objectif A : Conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale	A1 : Prairies fleuries	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Exploitants agricoles	500 ha	146€/ha/an	MAET	Page 41
	A2 : Gestion pastorale	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Exploitants agricoles	2000 ha	Variable selon le chargement	MAET	Page 42
Objectif B : Maintenir les habitats ponctuels	A2 : Gestion pastorale	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Exploitants agricoles	9ha	Variable selon le chargement	MAET	Page 42
	B1 : Entretien / restauration des mares ou goyas	2 fois en 5 ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires	Exploitants agricoles	50	75€/goya/an	MAET	Page 43
Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation	C1 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires forêts publiques et privées	A définir	10 000€/ha	Contrat : mesure F22 713	Page 44

avec les caractéristiques du Retord Colombier	C2 : Mise en œuvre de régénérations dirigées	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires forêts publiques et privées	A définir	5 000€/ha	Contrat : mesure F22 703	Page 45
	C3 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires forêts publiques et privées	A définir	Maximum : 2 000€ /ha	Contrat : mesure F22 712	Page 46
	C4 :Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires forêts publiques et privées	A définir	1 000€ par obstacle créé	Contrat : Mesure F22 709	Page 47
	C5 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités	Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires forêts publiques et privées	A définir	Maximum : 5 000€	Contrat : mesure F22714	Page 48
Objectif D : mise en œuvre du DOCOB	D1 : Emergence des contrats et assistance à maîtrise d'ouvrage	Tous les ans	Propriétaires des droits réels, collectivités	Structure animatrice/ prestataires extérieurs	/	Non défini	Animation	Page 49
Objectif E : veille environnementale et suivi du site	E1 : Suivi et évaluation des impacts des actions du document d'objectif	Tous les ans	Services de l'état	Structure animatrice/ prestataire extérieur	/	Non défini	Animation	Page 50

	<i>E2 : Inventaire supplémentaire sur l'avifaune et l'entomofaune</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice</i>	<i>Structure animatrice / prestataires extérieurs</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 51</i>
Objectif F : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances	<i>F1 : Mise à disposition des informations du DOCOB aux porteurs de projet locaux</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</i>	<i>Structure animatrice</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 52</i>
	<i>F2 : Organisation de journées de formation à destination des acteurs locaux</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</i>	<i>Structure animatrice / prestataires extérieurs</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 53</i>
	<i>F3 : Mise en place d'outils à destination du grand public : lettre d'information, site internet, panneaux,...</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</i>	<i>Structure animatrice / prestataires extérieurs</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 54</i>
Objectif G : Mise en valeur du site et développement touristique	<i>G1 : Créer une signalétique Natura 2000 pour informer de l'existence du site</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</i>	<i>Structure animatrice / prestataires extérieurs</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 55</i>
	<i>G2 : soutenir et développer l'éco-tourisme et l'éducation à l'environnement</i>	<i>Tous les ans</i>	<i>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</i>	<i>Structure animatrice / prestataires extérieurs</i>	<i>/</i>	<i>Non défini</i>	<i>Animation</i>	<i>Page 56</i>

D. CAHIERS DES CHARGES APPLICABLES AUX CONTRATS

Objectif A : Conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale	Prairies Fleuries		Action A1 000
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés et surfaces potentiellement éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6510 : Prairies de fauche de basse altitude - 6520 : Prairies de fauche de montagne <p>Les habitats suivants quand ils sont en mosaïque dans les 2 habitats précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-Sedion albi - 6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6230 : Formations herbeuses à nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes. <p>Surface potentielle : 500 ha</p>	<p>■ Description Ces prairies abritent des espèces végétales diversifiées et il convient d'assurer dans le temps le maintien de cette diversité. Elles représentent également une partie de l'identité du site Retord Colombier. Le maintien de ces prairies est lié au maintien des pratiques de fauche avec ou non un pâturage d'arrière saison.</p> <p>Engagements rémunérés : Socle PHAE : gestion des surfaces en herbe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un seul retournement, au cours des 5 ans, des prairies temporaires engagées - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Limitation de la fertilisation azotée et minérale - Absence de désherbage chimique - Maîtrise des refus et des ligneux - Absence d'écobuage <p>Herbe 07 : Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'au moins 4 plantes indicatrices de la qualité écologique des prairies naturelles parmi une liste prédéfinie. <p>■ Echancier : Tous les ans</p>		
<p>Financement :</p> <p>Socle PHAE : 57 €/ha/an Herbe_07 : 89 €/ha/an</p>	<p>Maître d'ouvrage : Exploitants agricoles, propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...</p>	<p>Maître d'œuvre : Exploitants agricoles</p>	

Objectif A et B : Conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale et Maintenir les habitats ponctuels	Gestion pastorale		Action A2 □□□
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés et surfaces potentiellement éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6110 : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysson-Sedion albi - 6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines - 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires - 6230 : Formations herbeuses à nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes. - 7110 : Tourbières hautes actives - 7230 : Tourbières basses alcalines <p>Les habitats suivants quand ils sont en mosaïque dans les 6 habitats précédents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6510 : Prairies de fauche de basse altitude - 6520 : Prairies de fauche de montagne <p>Surface potentielle : 2 000 ha</p>	<p>■ Description</p> <p>Ces pelouses abritent des espèces végétales remarquables et pour certaines d'importance régionale. Elles représentent, comme les prairies, une partie de l'identité du site Retord-Colombier.</p> <p>Le maintien de ces pelouses est lié au maintien des pratiques agro-pastorales. Il s'agit d'assurer le maintien d'une certaine pression de pâturage afin de maintenir la diversité floristique de ces pelouses et d'éviter leur envahissement par les ligneux. Lorsqu'il y a la présence de tourbière dans ces pâturages il convient de mettre en place une conduite du troupeau adaptée à la conservation et/ou à la réhabilitation de ces tourbières.</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <p>Socle PHAE : gestion des surfaces en herbe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un seul retournement, au cours des 5 ans, des prairies temporaires - Absence de destruction des prairies permanentes engagées - Limitation de la fertilisation azotée et minérale - Absence de désherbage chimique - Maîtrise des refus et des ligneux - Absence d'écobuage <p>Herbe 01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enregistrement des pratiques de pâturage sur chacune des parcelles engagées <p>Herbe 09 : Gestion pastorale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire établir par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. - Mise en œuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées. <p>■ Echancier :</p> <p>Tous les ans</p>		
<p>Financement :</p> <p>Socle PHAE : 57 €/ha/an ou selon chargement pour les collectifs</p> <p>Herbe_01 : 17 €/ha/an</p> <p>Herbe_09 : 53 €/ha/an</p>	<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Exploitants agricoles, propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...</p>	<p>Maître d'œuvre :</p> <p>Exploitants agricoles ou groupements pastoraux agréés.</p>	

Objectif B : Conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale	Entretien des goyas		Action B1 □□
<p>Surfaces éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Goyas ou mares d'origine naturelle <p>Nombre potentiel : 50</p>	<p>▪ Description</p> <p>Le site du Retord-Colombier dispose d'un réseau ancien de mares appelées localement goyas qui ont un rôle écologique important. Outre leur rôle de zone tampon, relativement limité ici du fait de leur taille, ils servent à l'alimentation en eau des animaux estivés et surtout ils abritent une population de Triton crêté remarquable à cette altitude. Quand cela est encore possible il s'agit de maintenir ces goyas en état de fonctionnement et concilier au mieux leur préservation et leur rôle de point d'abreuvement..</p> <p>Engagements rémunérés :</p> <p>Linea 07 : Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire établir un plan de gestion , incluant un diagnostic de l'état initial du goya - Mise en œuvre du plan de gestion, respect d'au moins 2 entretiens au cours des 5 ans. - Enregistrement des interventions réalisées - Réalisations des interventions entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} février - Absence de colmatage plastique - Absence de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles. <p>▪ Echéancier :</p> <p>Tous les ans</p>		
<p>Financement :</p> <p>Linea_07 : 75 €/goya/an</p>	<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Exploitants agricoles, propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, ...</p>	<p>Maître d'œuvre :</p> <p>Exploitants agricoles, groupements pastoraux agréés.</p>	

Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du Retord Colombier	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats		Action C1 □□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : Habitats forestiers	■ Description Cette mesure vise à permettre la réflexion sur des techniques nouvelles de gestion forestière notamment dans un souci d'adaptation au changement climatique, mais également aux nouvelles attentes qui pourraient se faire jour sur les produits forestiers dans les années qui viennent. Engagements rémunérés : Contrat forestier F 22 713 : opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats <ul style="list-style-type: none"> - Opérations prescrites et réalisées sous contrôle d'une expertise scientifique - Le protocole de suivi doit être prévu dans le DOCOB - Les opérations prévues et le protocole de suivi doivent être validés par le CSRPN - Un rapport d'expertise doit être fourni a posteriori par l'expert scientifique chargé du suivi - Une opération ne peut être éligible que si elle ne relève pas d'un des thèmes encadrés par les autres mesures existantes. - ■ Echancier : Tous les ans		
Financement : Mesure F 22 713 : 10 000 €/ha travaillé	Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Maître d'œuvre : Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires de forêts publiques et privées	

<p>Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du Retord Colombier</p>	<p>Mise en œuvre de régénérations dirigées</p>		<p>Action C2 □□</p>
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion - 9410 : Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpin 	<p>▪ Description La régénération naturelle est à privilégier aussi souvent que possible. Toutefois cette action vise à conserver l'intégrité des habitats communautaires présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.</p> <p>Engagements rémunérés : Contrat forestier F 22 703 : mise en œuvre de régénérations dirigées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail du sol - Dégagement des taches de semis acquis - Lutte contre les espèces concurrentes - Mise en défens de régénération acquise et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture - Plantation ou enrichissement - Transplantation de semis - Etudes et frais d'expert - <p>▪ Echéancier : Tous les ans</p>		
<p>Financement : Mesure F 22 703 : montant plafonné à 5 000 €/ha</p>	<p>Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...</p>	<p>Maître d'œuvre : Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires de forêts publiques et privées</p>	

Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du Retord Colombier	Dispositif favorisant le bois sénescent		Action C3 □□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : Habitats forestiers	<p> ■ Description Cette mesure vise à favoriser le développement de bois sénescents, sous forme d'arbres isolés en forêt afin d'améliorer la naturalité des habitats forestiers et d'intégrer dans la gestion forestière la préservation des espèces. Ces habitats sont indispensables à de nombreuses espèces cavernicoles à forte valeur patrimoniale et à la faune saproxylophage. De plus leur présence est aujourd'hui considérée comme un indicateur de bonne gestion sylvicole. </p> <p> Engagements rémunérés : Contrat forestier F 22 712 : dispositif favorisant le développement de bois sénescents </p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien pendant 30 ans d'arbres correspondant aux critères ci-dessous : <ul style="list-style-type: none"> ✓ à 1,30 m du sol les arbres doivent avoir un diamètre supérieur ou égal à 55 cm pour le chêne et à 50 cm pour les autres essences. ✓ en plus ils doivent présenter un houppier de forte dimension et dans la mesure du possible être déjà sénescent ou présenter des fissures, des branches mortes ou une ou plusieurs cavités. ✓ le contrat porte au minimum sur deux tiges par hectare - Dans les forêts domaniales le contrat consistera à financer le maintien de deux tiges par hectare au-delà du cinquième m³ réservé à l'hectare. <p> ■ Echancier : Tous les ans </p>		
Financement : Mesure F 22 712 : montant plafonné à 2 000 €/ha	Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Maître d'œuvre : Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires de forêts publiques et privées	

<p>Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du Retord Colombier</p>	<p>Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt</p>		<p>Action C4 □□</p>
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5110 : formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses - 8130 : Eboulis ouest méditerranéens thermophiles - 8160 : Eboulis calcaires collinéens à montagnards - 8210 : Pentcs rocheuses - 8240 : Pavements calcaires - 91EO : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 	<p>■ Description Celle mesure concerne la prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt. Ces mesures sont liées à la maîtrise de la fréquentation mais elles visent également à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement par la mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires).</p> <p>Engagements rémunérés : Contrat forestier F 22 709 : prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes forestières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allongement de parcours normaux d'une voirie existante - La mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation - La mise en place de dispositifs anti-érosifs - Le changement de substrat - La mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement - La mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant - Etudes et frais d'expert <p>■ Echancier : Tous les ans</p>		
<p>Financement : Mesure F 22709 : plafond de 1 000 €/obstacle mis en place</p>	<p>Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...</p>	<p>Maître d'œuvre : Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires de forêts publiques et privées</p>	

Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du Retord Colombier	Information des usagers de la forêt		Action C5 □□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : Habitats forestiers	<p> ■ Description Il s'agit d'informer le public des orientations de gestion du site et de la qualité des habitats. Ainsi par le biais de panneaux d'information disposés sur le site, des consignes visant au respect du milieu naturel et à la cohabitation des usagers pourront être distillées. Les panneaux recommandant la préservation des milieux permettront d'améliorer le comportement des personnes fréquentant le site. </p> <p> Engagements rémunérés : Contrat forestier F 22 714 : Investissement visant à informer les usagers de la forêt <ul style="list-style-type: none"> - Conception de panneaux - Fabrication de panneaux - Pose des panneaux - Entretien des panneaux - La mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement - Etude et frais d'expert </p> <p> ■ Echancier : Tous les ans </p>		
Financement : Mesure F 22 714 : plafond de 5 000 €	Maître d'ouvrage : Propriétaires des droits réels, gestionnaires pour le compte des propriétaires, collectivités, ...	Maître d'œuvre : Entreprises spécialisées, collectivités, gestionnaires de forêts publiques et privées	

Objectif D : Mise en œuvre du DOCOB	Emergence des contrats et assistance à maîtrise d'ouvrage		Action D1 □□□
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	<p>▪ Description</p> <p>L'ensemble des actions planifiées nécessite un accompagnement de la structure chargée de la mise en œuvre du DOCOB. L'animation portera sur la mise en œuvre des contrats et de la charte Natura 2000. Elle permettra de mobiliser et de sensibiliser les acteurs locaux, de mener un suivi des actions menées et d'assurer une assistance permanente aux porteurs de projet.</p> <p>Ce travail nécessitera un temps de concertation et d'animation important :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des porteurs de projet - Contact direct avec les acteurs locaux - Programmation technique et financière des travaux - Coordination, organisation et animation des réunions du comité de suivi et des autres réunions techniques - Suivi administratif et technique du programme d'actions - Partenariat avec les organismes compétents - Recrutement de spécialistes ou experts nécessaires à la réalisation de certaines mesures - Assister les bénéficiaires dans l'instruction administrative du contrat - Assister les bénéficiaires dans la mise en œuvre du contrat et le suivi des travaux <p>▪ Echéancier :</p> <p>Tous les ans</p>		
<p>Financement :</p> <p>Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe)</p>	<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Propriétaires des droits réels, collectivités, ...</p>	<p>Maître d'œuvre :</p> <p>Structure animatrice, prestataire extérieur, ...</p>	

Objectif E : Veille environnementale et suivi du site	Suivi et évaluation des impacts des actions du DOCOB		Action E1 □□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	■ Description Cette mesure vise à évaluer de façon précise l'impact des mesures appliquées sur l'évolution du site et sur la conservation des habitats communautaires. Le suivi des actions consiste à vérifier a posteriori la mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB : adhésion des acteurs, effets sur les habitats, effets sur les activités économiques, rapport coût/efficacité, analyse des échecs, ... Elle se fera sur les parcelles engagées dans un contrat Natura 2000 ou des MAET. Animé par le maître d'œuvre du DOCOB, un comité de suivi scientifique pourra être mis en place et il pourra se réunir une fois par an. <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des habitats : il s'agit de suivre l'évolution des habitats vis-à-vis de leur répartition et de leur état de conservation. ■ Echancier A définir		
Financement : Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe)	Maître d'ouvrage : Services de l'Etat	Maître d'œuvre : Structure animatrice	

Objectif E : Veille environnementale et suivi du site	Inventaire supplémentaire sur l'avifaune et l'entomofaune		Action E2 □□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	■ Description Le site étant désigné au titre de la directive habitat, il n'y pas eu d'inventaire de l'avifaune. Or on peut imaginer, compte tenu des habitats présents que le site recèle une certaine richesse. Idem pour l'entomofaune. Ces inventaires permettront de vérifier la présence des espèces et déterminer la taille des populations ainsi que leur état de conservation (menaces). Ces inventaires permettront aussi de remarquer la présence de nouvelles espèces.		
Financement : Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe). Collectivités locales et territoriales.	Maître d'ouvrage : Services de l'Etat, structure animatrice.	Maître d'œuvre : Structure animatrice, prestataires extérieurs, associations naturalistes, ...	

<p>Objectif F : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances</p>	<p>Mise à disposition des informations du DOCOB aux porteurs de projets locaux</p>		<p>Action F1 □□</p>
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	<p>▪ Description Afin de faciliter la prise en compte des enjeux environnementaux du site Natura 2000 Retord-Colombier lors des projets locaux de développement (urbanisme, tourisme, activités économiques, infrastructures, ...), il est primordial que les porteurs de projets puissent avoir accès au contenu du document d'objectifs et aux différentes données qui ont permis son élaboration.</p> <p>Cette diffusion pourrait se faire de plusieurs façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion, via internet, d'une version consultable et téléchargeable par tous du DOCOB, par la structure animatrice - Conseil auprès des collectivités, par la structure animatrice, en matière d'environnement et participation sur demande à certaines réunions pour présenter le contenu du DOCOB - Diffusion auprès de destinataires clés (collectivités locales, services de l'Etat, organismes de tourisme, agriculteurs et forestiers, associations,...). <p>▪ Echéancier Tous les ans.</p>		
<p>Financement :</p> <p>Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe) Collectivités locales et territoriales</p>	<p>Maître d'ouvrage : Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</p>	<p>Maître d'œuvre : Structure animatrice, prestataires extérieurs.</p>	

<p>Objectif F : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances</p>	<p align="center">Organisation de journées de formation à destination des acteurs locaux</p>		<p align="center">Action F2 □□□</p>
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	<p>▪ Description</p> <p>Les professionnels de l'accueil sont au contact de très nombreux visiteurs qui sont hébergés lors d'une visite à des fins de détente ou de loisirs : en ce sens, ils sont de réels ambassadeurs et constituent un réseau privilégié pour transmettre de l'information et faire de la sensibilisation des différents publics.</p> <p>L'objectif est de former et informer ces professionnels de la richesse du plateau de Retord et de la chaîne du Grand Colombier afin qu'à leur tour, ils puissent diffuser ces éléments de connaissance et responsabiliser les visiteurs qu'ils côtoient.</p> <p>Cette action pourra être étendue aux personnels des collectivités locales, aux représentants et membres des activités socio-économiques.</p> <p>Il faut envisager l'organisation d'1 à 2 journées de formation par an avec comme contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principes de préservation et de gestion des milieux du site - Reconnaissance des habitats et espèces remarquables - Principaux dysfonctionnements liés à un comportement inadapté : dégradation des milieux, dérangement de la faune, conflits avec les autres usagers, réglementation en vigueur à respecter. <p>La formation pourra être assurée par un intervenant extérieur ou par l'animateur de la structure d'animation s'il possède les compétences requises.</p> <p>▪ Echéancier</p> <p>Tous les ans.</p>		
<p>Financement :</p> <p>Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe) Collectivités locales et territoriales</p>	<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités</p>	<p>Maître d'œuvre :</p> <p>Structure animatrice, prestataires extérieurs.</p>	

Objectif F : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances	Mise en place d'outils à destination du grand public	Action F3 □□
<p>Habitats d'intérêt communautaire concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	<p>▪ Description</p> <p>La mise en œuvre de la plupart des actions préconisées dans le document d'objectifs est conditionnée par l'adhésion individuelle des propriétaires et exploitants des bien situés dans le site.</p> <p>L'information individuelle des propriétaires et des gestionnaires et exploitants des espaces naturels conditionne donc la réalisation d'un nombre important d'actions.</p> <p>Il s'agit également de communiquer auprès des riverains, des propriétaires et gestionnaires sur l'avancée du programme d'actions.</p> <p>Cette diffusion pourrait se faire de plusieurs façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion, via internet, des actualités du site - Lettre d'information Natura 2000 (1 ou 2 numéros par an) avec des informations sur le programme d'actions et des conseils pratiques - Utilisation de la presse locale pour informer des avancées sur le site <p>Les activités de tourisme et loisirs sont aussi un vecteur de découverte et de connaissance des milieux et il faudra aussi informer le grand public sur la valeur patrimoniale du site qu'il fréquente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de panneaux d'information <ul style="list-style-type: none"> ✓ présentation du site et du patrimoine naturel qui fait sa richesse, rappel des réglementations en vigueur sur tout espace naturel. - Réalisation d'outils pédagogiques et/ou d'animations pédagogiques (en collaboration avec des prestataires ou des collègues ou lycées) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Conception et réalisation d'outils mobiles d'interprétation : panneaux mobiles, mallettes d'outils ludiques, guides à l'usage des animateurs <p>▪ Echéancier</p> <p>Tous les ans.</p>	

Financement : Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe) Collectivités locales et territoriales	Maître d'ouvrage : Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Maître d'œuvre : Structure animatrice, prestataires extérieurs.
--	--	---

Objectif G : Mise en valeur du site et développement touristique	Créer une signalétique Natura 2000 pour informer de l'existence du site		Action G1 □□□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	■ Description Il s'agit d'informer les usagers de la présence du site Natura 2000 afin de renforcer sa mise en valeur. Il pourra s'agir de : <ul style="list-style-type: none"> - Pose de panneaux de signalisation sur les principaux axes routiers, pour notifier l'entrée sur le site Natura 2000 - L'ajout du logo Natura 2000 sur les futurs panneaux et brochures d'informations touristiques - Partenariat avec les offices de tourisme, les organismes touristiques, ... afin de mettre en avant le caractère exceptionnel des milieux naturels du site dans les diverses publications et manifestations locales. ■ Echancier Tous les ans.		
Financement : Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe) Collectivités locales et territoriales	Maître d'ouvrage : Services de l'Etat, structure animatrice, collectivités	Maître d'œuvre : Structure animatrice, prestataires extérieurs.	

Objectif G : Mise en valeur du site et développement touristique	Soutenir et développer l'écotourisme et l'éducation à l'environnement		Action G2 □□□
Habitats d'intérêt communautaire concernés : <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble des habitats naturels 	■ Description Cette action pourrait permettre d'intégrer Natura 2000 et ses richesses naturelles dans les activités touristiques et donc sensibiliser le public à la rareté et la fragilité de certains milieux. En partenariat avec les organismes de tourisme existants sur le territoire des actions s'appuyant sur les activités et aménagements existants pourront être mise en place. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - Journées découvertes des richesses naturelles du Retord-Colombier - Sentiers d'interprétation ou d'information ■ Echancier Tous les ans.		
Financement : Mesure 323A du PDRH : prise en charge dans le cadre de l'animation du DOCOB (Etat et Europe) Collectivités locales et territoriales	Maître d'ouvrage : Collectivités locales	Maître d'œuvre : Structure animatrice, prestataires extérieurs.	

E. MODALITES DE SUIVI ET EVALUATION

TABLEAU 10 : EVALUATION DES ACTIONS

Objectifs	Intitulé des actions	Descripteur de réalisation (à atteindre)	Indicateur de réalisation (atteint)	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de l'action
Objectif A : conserver les prairies et les pelouses naturelles à forte valeur patrimoniale	A1 : Prairies fleuries	500 ha			
	A2 : Gestion pastorale	2 000 ha			
Objectif B : Maintenir les habitats ponctuels	A2 : Gestion pastorale	9 ha			
	B1 : Entretien/ restauration des mares et goyas	50 goyas			
Objectif C : Promouvoir une gestion forestière favorisant la biodiversité en adéquation avec les caractéristiques du site du Retord-Colombier	C1 : Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats	A définir			
	C2 : Mise en œuvre de régénérations dirigées	A définir			
	C3 : Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	A définir			
	C4 : Prise en charge de certains surcoûts d'investissements visant à réduire l'impact des dessertes en forêt	A définir			
	C5 : Investissements visant à informer les usagers de la forêt	A définir			
Objectif D : Mise en œuvre du DOCOB	D1 : Emergence des contrats et assistance à maîtrise d'ouvrage	Nombre de contrats signés			
Objectif E : Veille environnementale et suivi du site	E1 : Suivi et évaluation des impacts des actions du document d'objectif	Complétude de l'outil de suivi et d'évaluation			

	E2 : Inventaire supplémentaire sur l'avifaune et l'entomofaune	Complétude des inventaires			
Objectif F : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques du site via la diffusion et la mutualisation des connaissances	F1 : Mise à disposition du DOCOB aux porteurs de projets locaux	Mise à jour du site internet, nombre de participation de la structure animatrice aux réunions locales			
	F2 : Organisation de journées de formation à destination des acteurs locaux	Nombre de journées organisées et taux de participation			
	F3 : Mise en place d'outils à destination du grand public : lettre d'information, site internet, panneaux	Elaboration et diffusion des outils, taux de demande de consultation de ces outils			
Objectif G : Mise en valeur du site et développement touristique	G1 : Créer une signalétique Natura 2000 pour informer de l'existence du site	Réalisation de la signalétique et mise en place in situ			
	G2 : Soutenir et développer l'éco-tourisme et l'éducation à l'environnement	Taux de participation aux activités proposées et nombre de partenariat avec les structures locales			

TABLEAU 11 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code de l'habitat	Etat de conservation (2010)	Etat de conservation (2015)	Evolution de l'état de conservation après la mise en œuvre des actions	Recommandations de modifications de gestion
Pelouses rupicoles calcaires	6110	Bon			
Pelouses calcicoles alpines et subalpines	6170	Bon			
Pelouses sèches semi naturelles	6210	Globalement bon mais ponctuellement menacé			
Formations herbeuses à Nard	6230	Relativement bon.			
Prairies de fauche de basse altitude	6510	Bon			
Prairies de fauche de montagne	6520	Bon mais ponctuellement menacée par l'enrésinement			
Tourbières hautes actives	7110	Mauvais			
Tourbières basses alcalines	7230	Mauvais			
Formations stables à Buis	5110	Bon			
Eboulis ouest-méditerranéens thermophiles	8130	Moyen			
Eboulis calcaires collinéens à montagnards	8160	Non défini			
Pentes rocheuses	8210	Moyen à bon			
Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	8230	Cité dans ZPS mais non repéré			

Pavements calcaires	8240	Non défini			
Grottes non exploitées	8310	Non explorées			
Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	9130	Bon			
Hêtraies subalpines	9140	Bon			
Hêtraies calcicoles	9150	Bon			
Forêts de pentes, éboulis, ravins	9180	Bon			
Forêts alluviales	91EO	Bon mais attention au passage des engins			
Forêts acidophiles à Picea	9410	Bon			

F.LES CHARTES NATURA 2000

LES CHARTES NATURA 2000 :

Les chartes Natura 2000 contribuent à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de reconnaître la gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La charte est un outil contractuel qui permet à l'adhérent de marquer son engagement dans la durée mais en souscrivant des engagements moins contraignants que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés dans une charte n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération mais ils ouvrent droit à d'autres avantages.

Les personnes qui peuvent adhérer à une charte sont tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale.

La signature d'une charte Natura 2000 procure certains avantages fiscaux :

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- garanties de gestion durable des forêts

Les chartes Natura 2000 des milieux ouverts :

Charte pelouses, prairies et landes :

Je m'engage à :

- ✓ ne pas détruire les prairies, les prés secs et les landes.
- ✓ ne pas faire de plantations sur les landes sèches, les prairies, les pelouses.
- ✓ ne pas irriguer les prairies ou prés secs existants.
- ✓ réaliser les fauches de prairies sèches en dehors de la période comprise entre le mois d'octobre et le mois de mars. Ceci, afin de garantir le bon développement larvaire des insectes d'intérêt patrimonial.
- ✓ favoriser la gestion par le pâturage extensif, afin de maintenir ces milieux ouverts.

□ La pratique de l'écobuage est à adapter en fonction des particularités locales.

Charte tourbières :

Je m'engage à :

- ✓ ne pas drainer, ni assécher, ni remblayer, ni recalibrer les tourbières.
- ✓ ne pas réaliser de plantations sur les tourbières.
- ✓ ne pas faire de brûlis.
- ✓ ne pas abandonner les rémanents sur les zones tourbeuses.
- ✓ pratiquer un entretien manuel ou mécanique mais pas d'entretien chimique.
- ✓ limiter au maximum la pénétration d'engins dans les tourbières.
- ✓ être vigilant quant aux feux à proximité des tourbières.
- ✓ si possible, combler les fossés et boucher les drains existants.
- ✓ favoriser la gestion par le pâturage extensif sur ces milieux pour limiter l'embroussaillage.

La charte Natura 2000 des milieux forestiers :

Catégories fiscales concernées par l'exonération de la TFNB :

N°5 : Bois, aulnaies, saussaies, oseraies, ...

Habitats d'intérêt communautaire présents dans le site Natura 2000 :

5110 : Formation stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses.

9130 : Hêtraies de l'*Asperulo Fagetum*

9140 : Hêtraies subalpines médioeuropéennes à *Acer* et *Rumex arifolius*

9150 : Hêtraies calcicoles médioeuropéennes du *Cephalanthero Fagion*

9180 : Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio Acerion*

91 E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *fraxinus Excelsior*

9410 : Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin

Je m'engage à :

- ✓ maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public
- ✓ Ne pas pratiquer de coupe rase sur une surface de plus de 10 ha d'un seul tenant dans des zones de pentes supérieures à 30% sauf problème sanitaire
- ✓ Ne pas effectuer de transformation résineuse artificielle
- ✓ Ne pas entreposer les branches et déchets d'exploitation de coupes de bois (rémanents) dans les cours d'eau, mares, dépressions humides et dans les prairies et pelouses intra-forestières ou situées aux abords de la forêt
- ✓ Proscrire l'utilisation d'engrais

Recommandations :

- ✓ Privilégier la régénération naturelle
- ✓ Ne pas effectuer de plantation d'essences exotiques
- ✓ Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés, pour éviter leur compactage
- ✓ Conserver au maximum différentes strates en sous étage
- ✓ S'informer sur les espèces animales ou végétale, les milieux, les zonages ayant un statut réglementaire de protection
- ✓ Favoriser les dégagements mécaniques ou manuels
- ✓ Favoriser une diversification des essences
- ✓ Promouvoir les traitements irréguliers pour préserver la structure complexe des habitats forestiers
- ✓ Limiter au maximum les coupes rases en futaie irrégulière.

CONCLUSION

CONCLUSION

Le plateau de Retord et la chaîne du Grand Colombier forment une partie du Bugey, c'est-à-dire une partie de la zone montagne du département de l'Ain. Cette entité se trouve sur le chaînon le plus au Sud du Massif du Jura. Le relief calcaire a été façonné au cours de l'histoire par l'eau et le vent pour donner aujourd'hui un paysage typique fait d'une succession de combes. On est en moyenne montagne et ce plateau constitue une entité importante du département de l'Ain.

Toutefois la rudesse du climat sur ce plateau n'a pas permis l'installation de villages ou de hameaux (à l'exception des Plans d'Hôttonnes) sur le territoire. Il y a seulement quelques fermes isolées. Les hommes se sont installés en bas de pentes, sous des climats plus cléments mais ils ont toutefois toujours entretenu la montagne. Le paysage est composé majoritairement de prairies et de pelouses d'une grande valeur biologique. Les forêts occupent plutôt les espaces périphériques. Les milieux ouverts abritent de nombreuses espèces remarquables de fleurs notamment d'orchidées.

La présence de ce patrimoine naturel d'enjeu européen est le résultat de modes de gestion traditionnels que les gestionnaires des milieux ont mis en œuvre jusqu'à présent.

Ces activités, agricole ou forestières, conditionnent l'existence même du plateau de Retord et de la chaîne du Grand Colombier et elles ne sont pas remises en cause. Au contraire elles doivent être confortées pour ce qu'elles apportent de positif au territoire.

En parallèle de ces activités l'ensemble des acteurs du document d'objectif a voulu mettre en avant la nécessité de maintenir les activités traditionnelles de chasse et de pêche, dans le respect des réglementations existantes.

L'objectif du programme d'action, élaboré avec les acteurs locaux, est de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et de faire partager, aux visiteurs du territoire, toutes les richesses du site. Ce partage repose également sur l'apprentissage du respect de cet environnement particulier sans interdire, au contraire, la randonnée ou les activités de loisirs.

La préservation des habitats d'intérêt communautaire ne nécessite pas de révolutionner les pratiques d'intervention sur les milieux naturels, il s'agit au contraire de soutenir et conforter les modes de gestion traditionnels.

Le document d'objectif vise donc à :

- Favoriser et soutenir les actions favorables à la préservation de la biodiversité
- Restaurer, par des pratiques adaptées, les sites dégradés
- Anticiper le développement futur d'activité par la mise en compatibilité des projets ou programmes avec le respect des milieux naturels
- Coordonner les différents usages pour qu'ils puissent s'inscrire, autant que possible, dans une démarche de développement durable.

L'ensemble du programme d'action ne pourra se mettre en œuvre sans un effort important de communication auprès de l'ensemble des acteurs du territoire. Cela demandera également de la concertation mais c'est seulement au prix de tous ces efforts que le maintien et le partage de ces richesses naturelles pourront être un nouvel atout pour le site du Retord-Colombier.